



Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 31 janvier 2010

Aperçu mensuel – Janvier 2010

Etrangers (population résidante permanente)	1 686 057
Immigrants (population résidante permanente)	11 891
Bilan migratoire (population résidante permanente)	7 573
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6 727
Naturalisations accordées	2 884

Table des matières

1. Tendances et évolution en janvier 2010	2
2. Population résidante étrangère	4
3. Immigration, émigration et bilan migratoire	4
3.1 Immigration en décembre 2009.....	4
3.2 Emigration et bilan migratoire.....	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE.....	5
4. Autorisations octroyées / Annonces	6
4.1 Actifs UE-17/AELE	6
4.2 Contingents UE-8	7
4.3 Contingents UE-2	7
4.4 Frontaliers.....	7
4.5 Procédure d'annonce	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA.....	8
4.6.1 Utilisation des contingents.....	8
4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques.....	9
4.6.3 Relation Prestataires de services >90 Tage / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers.....	9
5. Naturalisations	10
Acquisition de la nationalité suisse.....	10

1. Tendances et évolution en janvier 2010

Population résidante permanente de nationalité étrangère¹: La proportion d'étrangers au sein de la population résidante permanente s'accroît. L'augmentation concerne essentiellement le domaine de l'ALCP². Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ est, quant à lui, resté pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été la plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

Immigration globale: En janvier 2010, l'immigration⁶ de ressortissants de l'UE/AELE dans la population résidante a diminué par rapport à janvier 2009, confirmant ainsi la tendance à la baisse enregistrée au cours des mois précédents. Globalement, on constate néanmoins une légère hausse due avant tout à l'immigration accrue de ressortissants d'Etats tiers. L'immigration en provenance de l'UE-2 progresse également, mais à un niveau plus faible. Comme par le passé, on a dénombré plus d'immigrants en janvier qu'en décembre, ce qui s'explique par des facteurs saisonniers. → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷: Le bilan migratoire demeure positif. Si l'on constate un recul, par rapport à janvier 2009, dans la catégorie des ressortissants de l'UE/AELE, les ressortissants d'Etats tiers sont quant à eux en progression par rapport au même mois de l'année précédente. En janvier 2010, ceux-ci représentaient un peu plus de 35 % du solde. Sur l'ensemble de l'année 2009, la diminution enregistrée pour les ressortissants des Etats membres de l'UE (-34%) a été plus forte que pour les ressortissants d'Etats tiers (-9%). → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE⁸: En janvier, les autorités suisses ont délivré 4089 autorisations de séjour B et 5938 autorisations de courte durée L, soit un recul, respectivement, de 13,1% et de 9,3%. S'agissant des autorisations B délivrées aux actifs, une catégorie particulièrement concernée par la clause de sauvegarde, on enregistre en moyenne au cours des huit premiers mois de la période ALCP en cours (juin à janvier) un recul de 22% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

De février 2009 à janvier 2010, le nombre des entrées effectives sur le marché du travail⁹ a diminué de près de 20% par rapport à la même période de l'exercice précédent. → Voir p. 6

¹ **Population résidante permanente:** Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L >= 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne.

³ **R ressortissant d'un Etat tiers:** Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE.

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie et République tchèque.

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie.

⁶ **Immigration:** Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire:** Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidante permanente étrangère inhérentes au système de registres).

⁸ **UE-17** = Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

⁹ Personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Les changements de statuts (transformation d'un permis L en un permis B) ne sont pas compris dans cette statistique relevant les entrées effectives sur le marché du travail;

Contingents UE-8 et UE-2: L'immigration en provenance de l'UE-8 et de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Aussi les contingents destinés aux ressortissants de l'UE-8 sont-ils rarement épuisés. Inversement, la demande d'autorisations B en faveur de ressortissants de l'UE-2 dépasse l'offre d'unités disponibles. Deux facteurs expliquent cette différence: d'une part, un besoin de rattrapage suite à l'entrée en vigueur de l'accord, d'autre part, un effet de changement de statut. En effet, il est courant que les titulaires d'une autorisation L demandent sa transformation en autorisation B dès lors qu'ils sont en possession d'un contrat de travail idoine. Le contingent en question étant épuisé, aucune autorisation B n'a été délivrée en janvier 2010 à des travailleurs en provenance de ces Etats. → Voir p. 7

Autorisations frontalières¹⁰: La collecte différenciée des données n'ayant débuté qu'en janvier 2010, aucune comparaison avec l'année précédente n'est encore possible. → Voir p. 7

Procédure d'annonce: Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer selon des modalités spéciales.

En janvier 2010, 11 698 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). L'effectif a ainsi augmenté de 14% (1458 annonces) par rapport à janvier 2009. La hausse concerne l'industrie et les arts et métiers. Par contre, l'agriculture et le secteur des services ont induit moins d'annonces que l'année précédente. Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont diminué de 11% par rapport à janvier 2009. → Voir p. 8

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse: Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation délivrée en vertu des dispositions de la loi fédérale des étrangers. Ils sollicitent avant tout le contingent des autorisations L d'une durée inférieure à une année. En janvier 2010, environ 43% des autorisations L ont été accordées à des prestataires de services provenant des Etats de l'UE/AELE. En comparaison, moins de 5% des autorisations de séjour B ont été octroyées à cette même catégorie de personnes. → Voir p. 8/9

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA¹¹): En 2010, les contingents destinés aux ressortissants d'Etats tiers ont été réduits de 50% par rapport à l'année précédente. Les contingents globaux de l'année 2010 portent sur 3500 autorisations de courte durée et 2000 autorisations de séjour B. En janvier 2010, ils ont été très sollicités. Ainsi, 27% du contingent des autorisations de courte durée L et 13% de celui des autorisations de séjour B sont déjà épuisés. → Voir p. 8/9

Naturalisations: Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de janvier 2010 sont supérieurs à ceux du même mois de l'année précédente. En tête, on trouve les ressortissants de la Serbie, suivis par les Italiens, les Allemands et les Portugais. → Voir p. 10

par contre ils sont comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère.

¹⁰ **Frontalier:** Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

¹¹ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative.

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 31 janvier 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Janvier 2009	Janvier 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	1 643 946	1 686 057	+2,6
UE-27+AELE	1 031 335	1 070 406	+3,8
UE-17	993 380	1 028 272	+3,5
UE-8	27 935	31 141	+11,5
UE-2	6 566	7 438	+13,3
Ressortissants d'Etats tiers	612 611	615 651	+0,5

Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en janvier 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Janvier 2009	Janvier 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	11 496	11 891	+3,4
UE-27+AELE	8 657	7 971	-7,9
UE-17	7 976	7 395	-7,3
UE-8	574	454	-20,9
UE-2	85	99	+16,5
Ressortissants d'Etats tiers	2 839	3 920	+38,1

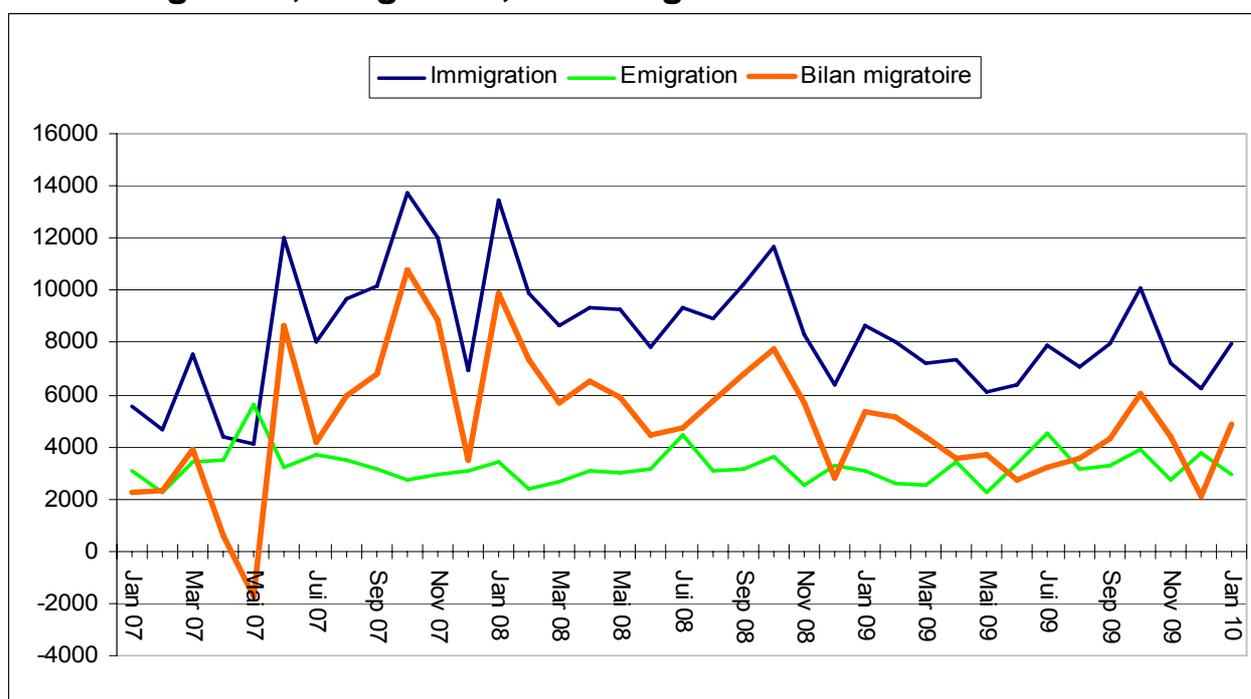
Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

	Janvier 2009	Janvier 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration¹²			
Etrangers (total)	4 353	4 136	-5,0
Ressortissants UE-27/AELE	3 097	2 922	-5,7
Ressortissants d'Etats tiers	1 256	1 214	-3,3
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	6 649	7 573	+13,9
Ressortissants UE-27/AELE	5 337	4 900	-8,2
Ressortissants d'Etats tiers	1 312	2 673	+103,7

Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹³



Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&G

¹² **Emigration:** Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹³ Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

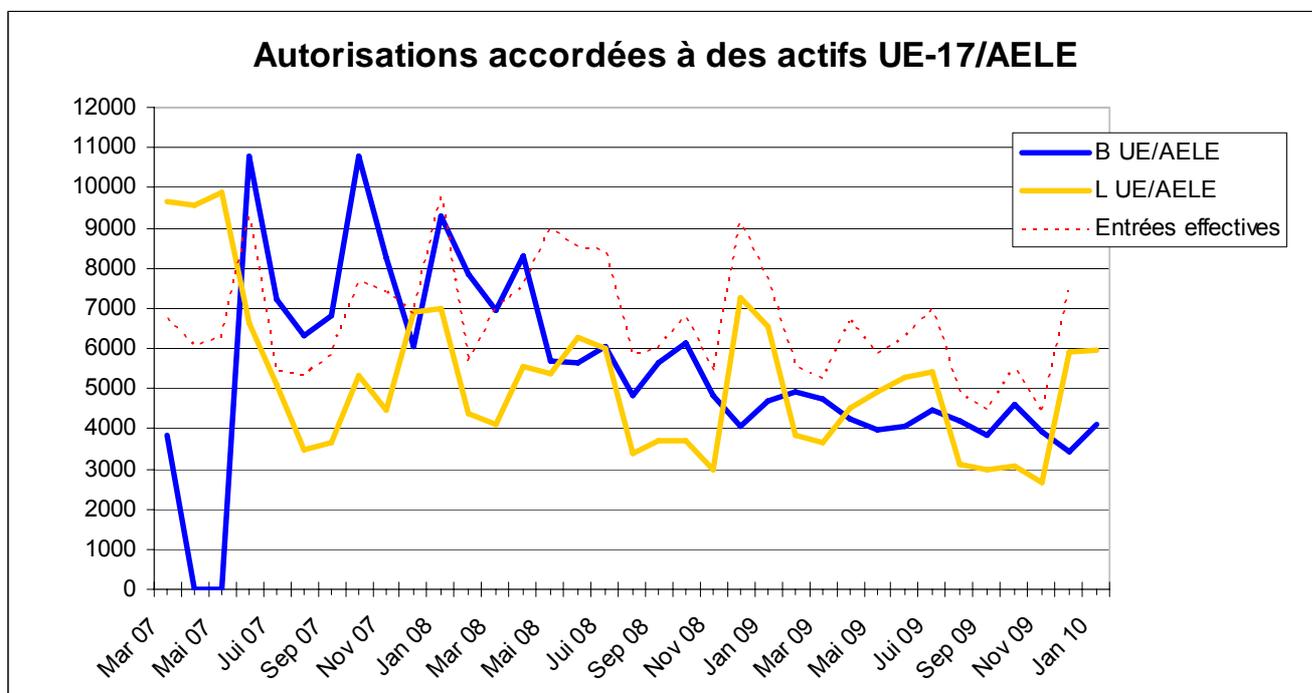
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %
Février	7 858	4 932	- 37,2	4 364	3 849	- 11,8	5 645	5 568	- 1,4
Mars	6 947	4 749	- 31,6	4 103	3 669	-10,5	7 000	5 246	-25,1
Avril	8 297	4 219	- 49,1	5 565	4 523	-18,7	7 517	6 665	- 11,3
Mai	5 666	3 977	- 29,8	5 387	4 919	- 8,6	8 972	5 854	- 34,8
Juin	5 647	4 065	- 28,0	6 271	5 264	- 16,0	8 526	6 290	- 26,2
Juillet	6 050	4 448	- 26,4	6 015	5 428	- 9,7	8 458	7 004	- 17,2
Août	4 811	4 215	- 12,3	3 396	3 096	- 8,8	5 829	4 871	- 16,4
Septembre	5 635	3 832	- 32,0	3 684	2 965	- 19,5	6 009	4 481	- 25,4
Octobre	6 122	4 584	- 25,1	3 705	3 088	- 16,7	6 793	5 484	- 19,3
Novembre	4 848	3 929	- 19,0	2 960	2 646	- 10,6	5 424	4 377	- 19,3
Décembre	4 045	3 450	- 14,7	7 277	5 928	- 18,5	9 175	7 450	- 18,8
Janvier	4 707	4 089	- 13,1	6 550	5 938	- 9,3	7 666	6 727	-12,2
Total	70 633	50 489	- 28,5	59 277	51 313	- 13,4	87 014	70 017	-19,5

Source: ODM, P&G



Source: Représentation graphique ODM/P&G, données statistiques P&G et Service Statistique sur les étrangers

4.2 Contingents UE-8

Contingents - Période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

Autorisations de séjour B	Contingent total	2 800	3 ^e trimestre ALCP: 700
Autorisations de courte durée L	Contingent total	26 000	3 ^e trimestre ALCP: 6 500

1^{er} décembre 2009 – 28 février 2010 (3^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Décembre	123	1 099	1 001	1 225	8 628	10 872
Janvier	154	1 253	847	1365	9 993	9 507
Février						

¹ sur 2100 autorisations octroyées jusque-là ² sur 19 500 autorisations octroyées jusque-là ³ à compter du 1^{er} juin 2009

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

Autorisations de séjour B	Contingent total	362	3 ^e trimestre ALCP: 90
Autorisations de courte durée L	Contingent total	3 620	3 ^e trimestre ALCP: 905

1^{er} décembre 2009 – 28 février 2010 (3^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Décembre	90	270	0	257	1 573	1 142
Janvier	0	270	0	272	1 845	870
Février						

¹ sur 270 autorisations octroyées jusque-là ² sur 2715 autorisations octroyées jusque-là ³ à compter du 1^{er} juin 2009

Source SYMIC (tableau P&G)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations*		Autorisations en cours ¹⁴ **	
		2009/10	2008/09	2009/10***
Septembre		--	213 667	214 213
Octobre		--	212 566	214 570
Novembre		--	212 566	214 570
Décembre		--	212 566	214 570
Janvier		3 855	213 178	--

Source: Autorisations nouvellement octroyées: ODM, Service Statistique sur les étrangers

Autorisations en cours: OFS, Statistique des frontaliers

* Données recueillies pour la première fois en janvier 2010

** Valeurs trimestrielles moyennes

*** Données en partie non encore disponibles

¹⁴ **Autorisations en cours:** autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20%, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

4.5 Procédure d'annonce¹⁵

Jours de travail	Jan. 2009	Jan. 2010	Différence	
			en valeur absolue	en %
Total général	226 544	244 006	17 462	7,7
Travailleurs	117 054	107 320	- 9 734	- 8,3
Indépendants	26 611	32 950	6 339	23,8
Travailleurs détachés	82 879	103 736	20 857	25,2
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	18 224	18 796	572	3,1
Travailleurs	7 984	7 098	- 886	- 11,1
Indépendants	2 073	2 664	591	28,5
Travailleurs détachés	8 167	9 034	867	10,6
Annonces par secteurs économique				
Total général	18 224	18 796	572	3,1
Agriculture	105	71	- 34	- 32,4
Industrie et métiers	7 935	9 284	1 349	17,0
Services	10 184	9 441	- 743	- 7,3

Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers

4.6 Autorisations selon la LETr¹⁶ / l'OASA¹⁷

4.6.1 Utilisation des contingents

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 09	0	0	0	0
30 jan. 10	944	292	258	167
28 fév. 10		583		333
31 mars 10		875		500
30 avr. 10		1 167		667
31 mai 10		1 458		833
30 juin 10		1 750		1 000
31 juil. 10		2 042		1 167
31 août 10		2 333		1 333
30 sep. 10		2 625		1 500
31 oct. 10		2 917		1 667
30 nov. 10		3 208		1 833
31 déc. 10		3 500		2 000

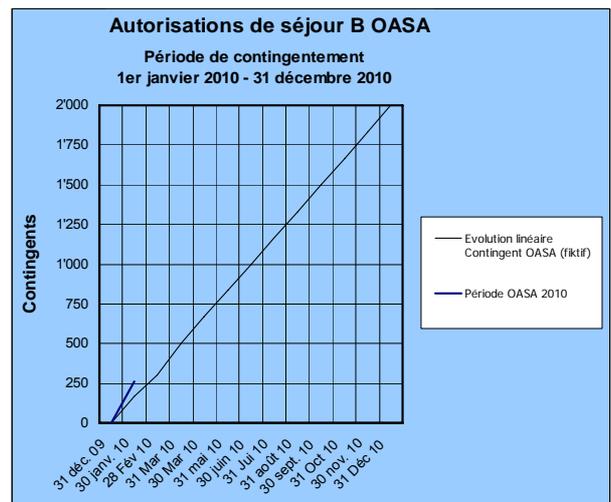
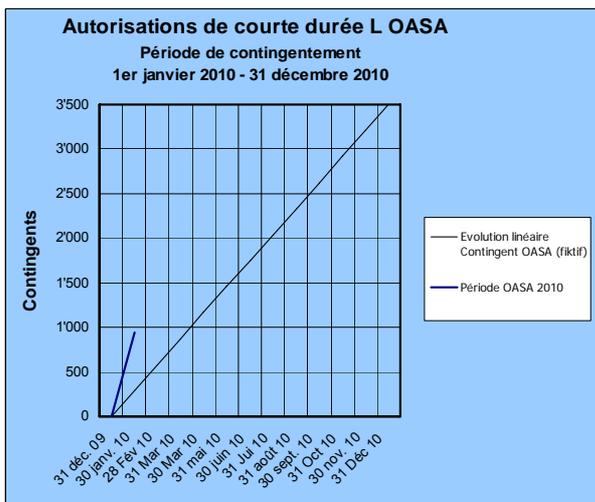
Source: SYMIC (tableau A&E)

¹⁵ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-17/AELE).

¹⁶ Loi fédérale sur les étrangers.

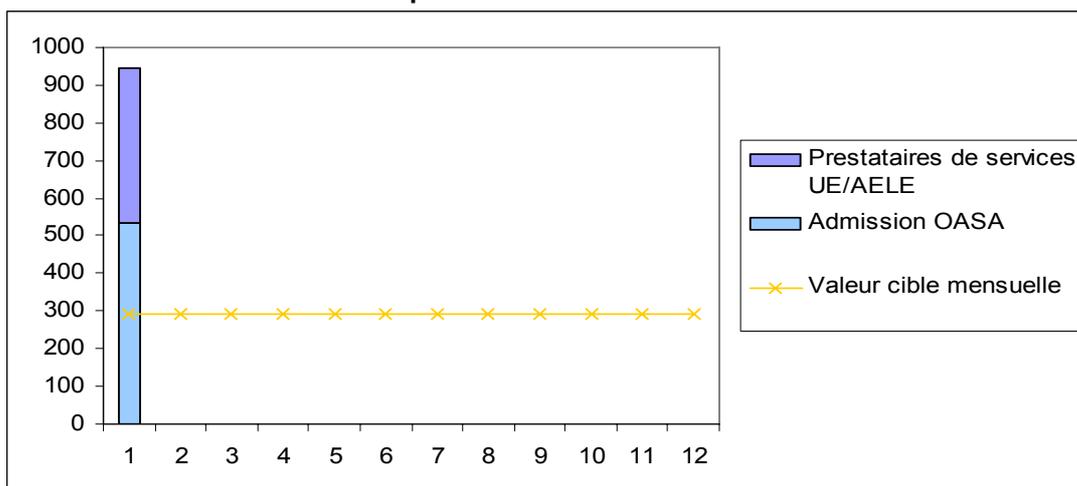
¹⁷ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative.

4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques

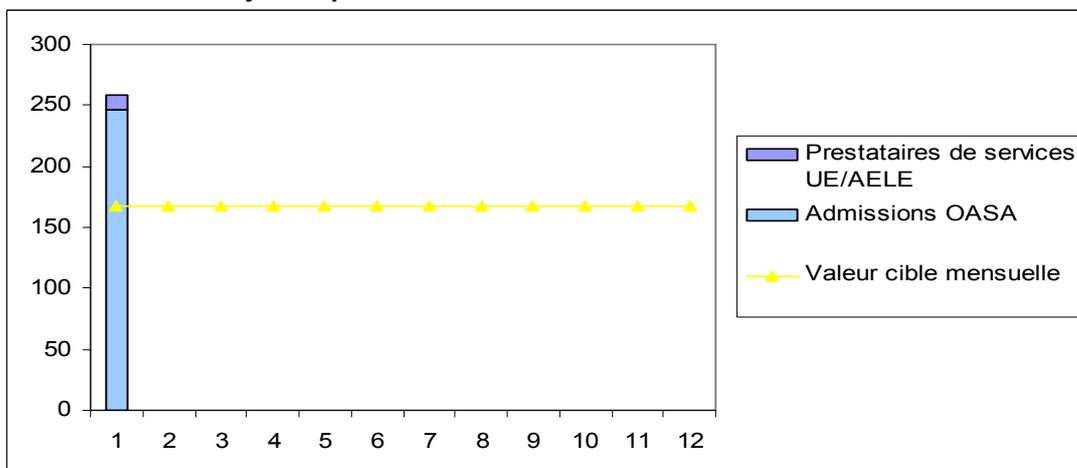


4.6.3 Relation Prestataires de services >90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers

Autorisations de courte durée L par mois¹⁸



Autorisations de séjour B par mois



Source SYMIC (graphiques A&E/P&G)

¹⁸ On entend ici par valeur cible le nombre d'autorisations à octroyer en moyenne par mois.

5. Naturalisations

Acquisition de la nationalité suisse

	Janvier 2009	Janvier 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Naturalisations	2 372	2 884	+21,6
ordinaires	1 683	2 187	+29,9
facilitées et réintégrations	689	697	+1,2
Principaux Etats de provenance			
Serbie	390	439	+12,6
Italie	267	392	+46,8
Allemagne	294	292	-0,7
Portugal	146	247	+69,2
Sri Lanka	99	126	+27,3
Bosnie&Herzég.	115	126	+9,6

Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers